



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

RÉSUMÉ DES DIRECTIVES RELATIVES À L'IDENTITÉ VISUELLE À L'INTENTION DES MEMBRES AFFILIÉS

*Les symboles prennent tout leur sens grâce à une utilisation fréquente et, surtout, cohérente. Au fil du temps, à mesure que les Canadiens seront exposés de manière répétée à l'identité visuelle de la Société de sauvetage, notre logo deviendra un symbole fort de ce que nous représentons. Mais la cohérence est essentielle : **veuillez respecter les règles suivantes chaque fois que vous utilisez l'identité visuelle de la Société :***

Sur un fond blanc ou de couleur claire

- Premier choix : 2 couleurs ; le bleu 300 du Pantone Matching System (PMS) et le noir :
Imprimez le symbole et la mention « Les experts en surveillance aquatique » en bleu PMS 300 ; le nom de la Société de sauvetage en noir.
- Deuxième option : une seule couleur : dans la mesure du possible, imprimez tout en bleu PMS 300. Sinon, imprimez tout en noir.

Sur un fond sombre

- Imprimez tout en blanc.

Toujours

- Utilisez tous les éléments de l'identité visuelle : logo, nom et slogan.
- Laissez un « espace blanc » tout autour du symbole. L'espace minimum requis correspond à peu près à la taille d'un des « ovales » du symbole.

Jamais

- Modifier le lien entre le symbole et le nom de la Société.
- Modifier la forme ou l'angle du symbole.
- Supprimer la mention de signature.
- Utiliser d'autres couleurs ou inverser les couleurs.
- Utiliser une autre police de caractères.
- Utiliser le symbole pour représenter la lettre « S » dans le nom de la Société ou dans un autre mot.
- Reproduire l'identité visuelle dans une taille si petite que la mention de signature soit illisible.
- Combiner l'identité visuelle de la Société avec d'autres logos ou identités visuelles.

/.....cont.

Utilisation sur le papier à en-tête, les cartes de visite, les sites web et autres supports de communication des stations membres affiliées

- Seuls les membres affiliés en règle (cotisation payée, compte à jour) sont autorisés à utiliser l'identité de la Société de sauvetage. Pour les membres affiliés qui souhaitent mettre en avant leur adhésion à la Société de sauvetage, nous recommandons d'utiliser la formulation suivante, avec ou sans le logo de la Société de sauvetage :
 - « Membre affilié de la Société de sauvetage »
- En cas d'utilisation du logo de la Société de sauvetage, les membres affiliés doivent respecter les consignes figurant à la page précédente. Sur le papier à en-tête, les cartes de visite, etc. des membres affiliés, le logo de la Société doit être placé de manière secondaire par rapport à l'identité visuelle propre au membre affilié, afin qu'il apparaisse clairement que la communication émane du membre affilié et non de la Société.

Si vous avez des doutes, si vous avez besoin d'éclaircissements ou d'informations complémentaires, contactez Brian Kitamura : BrianK@lifeguarding.com ou Sarah Hebb-Thomas au bureau de la Société de sauvetage du Nouveau-Brunswick, 70, rue Melissa, Fredericton, E3A 6W1 Tél 506-455-5762 Courriel : info@lifesavingnb.ca Web: www.sauvetagenb.ca

Juin 2025